



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

LANAUDIÈRE

MRC D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, Les Moulins, de Matawinie, de Montcalm |
Ville de Notre-Dame-des-Prairies | Culture Lanaudière | Table des préfets de Lanaudière

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

L'entente territoriale lanauoise Deuxième appel de projets

Joliette, le 5 septembre 2017. Le **Conseil des arts et des lettres du Québec**, les municipalités régionales de comté (MRC) de **D'Autray, Joliette, L'Assomption, Les Moulins, Matawinie, Montcalm**, la **Ville de Notre-Dame-des-Prairies**, la **Table des Préfets de Lanaudière** ainsi que **Culture Lanaudière** lancent le 2^e appel de projets dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière. Les artistes et organismes résidant sur le territoire de l'un des partenaires ont jusqu'au **24 novembre 2017** pour déposer leurs projets auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Pour connaître tous les détails du Programme de partenariat territorial de Lanaudière, cliquez sur le volet de votre choix (notez que vous devrez ensuite sélectionner une discipline ou un profil afin d'accéder à l'information) :

- Volet 1 : [Soutien aux artistes et aux écrivains professionnels](#)
- Volet 2 : [Soutien aux organismes artistiques professionnels](#)
- Volet 3a : [Soutien à la mobilité pour les artistes](#)
- Volet 3b : [Soutien à la mobilité pour les organismes](#)

Soutien aux artistes et aux organismes

Culture Lanaudière offre un service d'accompagnement gratuit aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux représentants d'organismes artistiques qui désirent présenter une demande. Ils sont invités à communiquer avec Catherine Gaudet, agente de développement au 450 753-7444, poste 23 ou par courriel : developpement@culturelanaudiere.qc.ca.

À propos du programme de partenariat territorial de Lanaudière

Ce programme de partenariat territorial a pour objectifs de stimuler la création artistique dans la région de Lanaudière, de contribuer à l'essor et à la diffusion des artistes et des écrivains, favoriser leur rétention dans leur localité, ainsi qu'encourager l'émergence et l'inclusion des technologies numériques dans la pratique artistique. Il vise aussi à épauler les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur le territoire et à l'extérieur. Les projets déposés doivent impliquer des initiatives de partenariat en lien avec la collectivité ou des intervenants de la région.

<http://calq.gouv.qc.ca> // www.culturelanaudiere.qc.ca

-30-

Renseignements :

Andrée Saint-Georges
Directrice générale
Culture Lanaudière
450 753-7444, poste 25